

2026-063



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°063

Objet : DESIGNATION REPRESENTANTS AUPRES DE PETITES CITES DE CARACTERES

Convocation envoyée,
affichée le : 24/03/2026

Nombre de membres :
L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Votants : 29
Absents : 0

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Monsieur Paulin NIBOULIES

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

Absents : Néant


Liste des délibérations
affichée le : 03/04/26

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Petites Cités de Caractères est une association qui œuvre à la valorisation du patrimoine bâti, immatériel et naturels de communes reconnues petite cité de caractère. Pour l'obtenir, les communes doivent s'engager dans une démarche de protection, de restauration et d'animation de leur patrimoine.

Voici les missions de l'association :

- Préserver le patrimoine : protéger et restaurer les bâtiments, monuments et paysages qui font la richesse historique des communes.
- Valoriser les territoires : mettre en avant l'identité, l'histoire et le charme de ces petites villes auprès du public.
- Dynamiser la vie locale : encourager les activités culturelles, artisanales et touristiques pour faire vivre ces communes toute l'année.
- Accompagner les communes : aider les collectivités à mener des projets de restauration et de développement durable.

2026-063

- Promouvoir un tourisme de qualité : attirer des visiteurs tout en respectant l'environnement et l'authenticité des lieux.

La commune de Sévérac d'Aveyron est représentée par 2 référents.
Il est proposé de désigner Béatrice GIRAL VIALA et Simon TABART.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Béatrice GIRAL VIALA et Simon TABART comme référents auprès de Petites Cités de Caractères.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

